



Litige de vente automobile

Par **dim80_old**, le **06/08/2007** à **23:44**

bonjour j ai vendu ma voiture a un particulier avec un probleme au moteur ,je les signaler a lacheteur ,j ai fait un papier de vente sur feuille blanche en disant que je vender ce vehicule en l etat avec un probleme moteur indeterminer avec le num d immat plus la date et nous l avons signet tout les 2 px t il se rejeter sur moi ou m ataqer en justice merci d avance pour vos reponce

Par **Jurigaby**, le **07/08/2007** à **01:01**

Bonjour.

A priori, il ne pourra pas agir contre vous dans la mesure ou vous avez clairement signaler le problème.

Maintenant, il va de soit que ce dernier pourra se retourner contre vous si jamais il y avait un vice caché mais qui ne viendrait pas du moteur cette fois ci.